

Démarche « Haute-Saône 2020 »

1^{er} volet

Contribution des élus du groupe UMP-Divers droite

Préambule

Soucieux du devenir de leur département et acteurs engagés au plus près des besoins de ses habitants, les élus du groupe « Avec vous pour la Haute-Saône » proposent au Président du Conseil général leur contribution au plan « Haute-Saône 2020 ».

Ils partagent avec lui la volonté de cibler ce plan stratégique sur des enjeux essentiels et pouvant trouver des traductions concrètes. Il convient collectivement de ne pas céder à la tentation d'établir une liste de bonnes mais vagues intentions dans tous les domaines de compétences de la collectivité départementale.

Le bilan tiré du programme « Haute-Saône 2015 » fait d'ailleurs apparaître le besoin de définir plus clairement les actions prioritaires afin qu'elles soient plus facilement opérationnelles.

☞ Une première remarque porte sur le fait que le plan « Haute-Saône 2015 » avait été initié en 2002, soit 13 années de gestation et de mise en œuvre, alors que les réflexions sur le nouveau plan ont été engagées début 2013 pour un objectif affiché dès 2020, soit 7 années seulement. Il est vrai que notre environnement évolue de plus en plus vite, appelant des adaptations peut-être plus rapides. Pour autant, la concrétisation de nombreuses politiques publiques requiert toujours des délais longs, qui risquent d'être aggravés par la diminution annoncée des dépenses publiques en fonctionnement mais aussi en investissement. Cela est tout particulièrement vrai pour le financement des infrastructures de transport.

I / Promouvoir un développement enfin équilibré, gommant les effets pervers constatés

Un point positif ressort des études INSEE menées pour nous aider à bâtir le plan « Haute-Saône 2020 ». Nous évoquons ici la dynamique démographique constatée dans les secteurs limitrophes des grands bassins de population que sont l'Aire Urbaine et le Grand Besançon. Le solde migratoire mais aussi le solde naturel sont positifs car, en schématisant ce constat, notre département accueille en résidence principale des familles composées de jeunes actifs dont les déplacements professionnels ont été facilités au cours des dernières années.

Il convient dès lors de s'arrêter sur les effets de la stratégie de reconnection routière dont la modernisation de la RD 64 et de la RN 19 est la principale illustration. Sur ce sujet, rappelons le rôle moteur joué par l'Etat aux cotés du Conseil général, au travers par exemple de la réalisation du contournement routier par le sud du massif des Ballons des Vosges afin de relier l'Alsace et la Lorraine.

Pour autant, les inégalités infra-départementales se sont creusées au cours de la dernière décennie. En effet, la stratégie de reconnection trouve ses limites dans le fait incontesté qu'une grande partie du territoire départemental ne profite pas de la dynamique démographique, en raison de son éloignement géographique plus ou moins important des grandes zones urbaines. En dépit d'une hausse démographique globale, les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2013 mettent d'ailleurs en évidence le manque d'homogénéité de notre territoire.

Le rapport ELOI intitulé « vers l'égalité des territoires » et remis le 22 février dernier à Madame Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, corrobore ce constat en soulignant que les inégalités se creusent entre territoires mais aussi entre individus d'un même territoire. C'est précisément la critique régulièrement formulée par notre groupe au cours des dernières années.

Enfin, la stratégie de reconnection a répondu à notre forte dépendance aux pôles d'emplois extérieurs mise en exergue par l'INSEE. Mais, contrairement à la dynamique démographique, la dynamique économique (implantation hexogène d'entreprises plus particulièrement) n'apparaît pas à la hauteur des espoirs fondés sur la stratégie de reconnection (sauf sur Héricourt et Rioz), ce que la dégradation des statistiques de Pôle Emploi traduit également.

Cette photographie socio-économique doit être complétée par :

- le constat des importantes difficultés structurelles que traversent plusieurs secteurs d'activité majeurs de notre département (industrie du bois, filière automobile).
- les inquiétudes générées par l'état quasi végétatif de l'unique grand projet départemental (AREMIS - Véhicule du Futur) présenté depuis de nombreuses années comme le facteur déclencheur d'une mutation de notre économie.

C'est pourquoi, suivre cette seule stratégie de reconnection présente le risque de creuser plus encore les inégalités entre hauts-saônois. En effet, et sans faire preuve de pessimisme, rien ne permet de garantir que le développement autour des grandes zones urbaines s'étendra, comme de l'encre sur un papier buvard, au-delà de leurs territoires limitrophes qui bénéficient également de la proximité d'une autoroute ou d'une gare TGV. Est-il raisonnable d'espérer que l'expansion de Dijon, de Besançon et de l'Aire urbaine, si elle devait se poursuivre, bénéficiera aux secteurs de Gray, de Vesoul ou de Luxeuil-les-Bains ?

Mais, au-delà de cette hypothèse qu'il est possible d'assimiler à un pari sur l'avenir, il convient d'affirmer avec lucidité et franchise que d'autres secteurs de notre département resteront à l'écart de cette influence (Jussey, Saint-Loup sur Semouse, Champlitte, Faucogney ...).

Par conséquent, pour les 10 prochaines années, nous proposons un développement équilibré reposant simultanément sur 2 axes complémentaires :

- a) Poursuivre la modernisation de nos liaisons routières et ferroviaires, dans l'objectif de connection (par exemple, achèvement de la mise à 2X2 voies entre Fougerolles et la région Lorraine, accessibilité aux gares TGV ...) mais aussi d'amélioration de la desserte de la ville chef-lieu de département afin d'équilibrer les forces centripètes et centrifuges mises en évidence par l'INSEE (service ferroviaire sur la ligne 4, barreau autoroutier Langres-Vesoul, RN 57 et RN 19...).
- b) Affirmer une volonté politique forte en faveur des secteurs qui ne tirent pas profit de la stratégie de reconnection.

Depuis la loi Chevènement de 1999, la refonte institutionnelle privilégie l'échelon communautaire. Elle s'oriente désormais vers la création de cantons moins nombreux et donc plus importants. **Cette évolution doit s'accompagner d'un renforcement des centres-bourgs qui maillent notre territoire.** En effet, il est vital que les habitants de nos villages disposent de services et de commerces de proximité dont tous les élus reconnaissent le rôle structurant.

Au travers de ses fiches actions ou contractualisations, le Conseil général doit jouer pleinement son rôle de levier afin de soutenir les actions menées par les communes et les intercommunalités en faveur de la revitalisation des centres-bourgs (habitat dégradé, offre de santé, tissu commercial et artisanal, cadre de vie et animations ...).

↳ Cette priorité pourrait faire l'objet d'un volet spécifique des futurs contrats territoriaux dont les axes et les moyens seraient partagés par l'Etat et toutes les collectivités concernées.

↳ Afin d'optimiser et de rationaliser l'intervention financière des différents partenaires, une réflexion pourrait même être conduite sur un schéma de services et d'équipements qui serait fonction des caractéristiques de chaque territoire.

↳ Dans la même logique que celle visant à soutenir la fonction structurante des centres-bourgs, nous regrettons que le mouvement en faveur des intercommunalités se fasse au détriment des principales villes qui irriguent également le territoire départemental et dont les contrats APPUI + spécifiques ne seront pourtant pas renouvelés. Or, en termes d'aménagement équilibré, l'une des caractéristiques marquantes de la Région Franche-Comté est, de longue date, le rôle pivot assuré par son réseau de petites villes.

II / Promouvoir de nouvelles organisations à l'échelon le plus pertinent

Pour préparer son avenir, notre département doit aussi prendre la mesure des évolutions de son environnement politique car la stratégie de reconnection ne peut être conçue sous le seul angle des infrastructures de transport. Nous évoquons ici les grands mouvements institutionnels qui se dessinent autour de nous et qui sont évidemment l'initiative de territoires déjà plus puissants que les nôtres.

Citons le cas de l'Alsace qui fusionne ses Conseils généraux et régionaux en une entité unique ou encore le Grand Lyon qui obtient le transfert des compétences du Conseil général du Rhône.

↳ A minima, le redécoupage des cantons initié par la loi portant réforme territoriale actuellement en cours d'examen au Parlement est donc une occasion unique de renforcer l'efficacité de notre organisation d'ici 2020. En effet, les futurs cantons doivent correspondre autant que possible aux nouveaux périmètres intercommunaux récemment définis, d'autant que le Conseil général institue progressivement les intercommunalités comme des interlocuteurs privilégiés. Nous notons d'ailleurs que la réorganisation des services de l'office public HABITAT 70 intègre déjà cette évolution intercommunale.

Par ailleurs, nous devons tenir compte des orientations de l'acte III de la décentralisation qui devrait prolonger le processus de clarification des compétences engagé par les précédents gouvernements. A ce jour, le nouveau projet de loi prévoit l'instauration, dans chaque région de France, de Conférences territoriales de l'action publique présidées par les Régions et permettant aux élus locaux de confier aux collectivités les mieux placées telle ou telle politique "à titre expérimental".

Enfin, la raréfaction des moyens financiers de l'Etat et des collectivités est une réalité dont les perspectives ne sont pas réjouissantes. Ce discours aujourd'hui assumé par la majorité des élus de tous bords, notamment par ceux qui viennent d'accéder aux plus hautes responsabilités, nous impose de travailler avec plus de volontarisme à la définition de nouvelles organisations.

Si elles se vérifient, ces évolutions doivent être positivées et non pas subies. Nous devons donc mener à bien un chantier capital afin d'accroître l'efficacité de nos politiques publiques : celui de l'ouverture à de nouvelles formes de coopérations, en particulier au plan interdépartemental. Dans le domaine du traitement des déchets, le SYTEVOM nous a montré la voie. Et d'autres secteurs pourraient s'en inspirer, comme celui du transport public de personnes (gestion du Transport Express Régional et des lignes départementales).

Bien sûr, une vision pessimiste peut toujours faire craindre une dilution du pouvoir de décision des élus et acteurs départementaux. Mais nous devons démontrer notre capacité à faire entendre la voix de la Haute-Saône et à « peser » sur la gouvernance qui se dessine à l'échelon régional.

Cela concerne tout particulièrement l'action économique du Conseil général dont il est à souhaiter qu'elle s'inscrive, comme celle des Chambres consulaires, dans la mise en place d'une force de frappe de niveau régional dont nous souhaitons qu'elle maintienne des antennes départementales.

↳ En revanche, au regard de sa mission de proximité, le Conseil général doit accompagner plus fortement les collectivités locales dans leurs opérations collectives en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en adaptant sa procédure d'intervention à celle du FISAC qui a été modernisée en 2009 (renouvellement possible tous les 3 ans au lieu de 6 ans, portage immobilier sur certaines activités définies par l'étude préalable de l'opération, soutien à certains secteurs en difficultés tel que celui de la librairie ...).

De plus, tant à l'échelon régional que départemental, cette recherche d'efficacité doit également inspirer de nouvelles coopérations entre les acteurs de l'économie touristique dont le « splendide isolement » ralentit le développement d'une activité économique non délocalisable.

↳ Le Conseil général doit donc accompagner la structuration des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives engagée par la Fédération régionale (FROSTI), en lien avec le Comité Régional du Tourisme et en cohérence avec le Schéma régional de développement touristique.

III / Promouvoir une égalité d'accès aux services essentiels

Comme évoqué dans le préambule, nul besoin d'énumérer tous les champs d'action sur lesquels le Conseil général peut ou devrait intervenir. En revanche, il convient de réaffirmer le rôle de proximité de la collectivité départementale ainsi que sa responsabilité dans la mise en œuvre des politiques de solidarité sociale et territoriale. L'acte III de la décentralisation semble valider cette orientation en réservant par ailleurs aux Régions la mission de « préparer l'avenir » des territoires.

↳ Accès aux services de santé de proximité

Fort de l'expérience déjà acquise par les Pays « Vesoul-Val de Saône » et des « Vosges sâonoises », le Conseil général doit faire le choix de soutenir l'ingénierie des Pays qui apparaît être l'échelon pertinent pour favoriser l'installation de professionnels médicaux et paramédicaux. Et ceci, en parfaite complémentarité avec les différents dispositifs déjà existants et en encourageant les initiatives et projets des acteurs de la santé.

↳ Accès aux services technologiques

Le financement de la mise en œuvre du schéma numérique doit impérativement reposer sur un système de péréquation départementale. Si cette mission devait être finalement confiée au Conseil régional, notre collectivité devra imposer cette approche à la nouvelle gouvernance. Ainsi, les habitants des grandes agglomérations franc-comtoises déjà desservies par les opérateurs privés contribueraient au déploiement du haut débit et du très haut débit dans les zones peu denses. En outre, l'achèvement de la couverture en téléphonie mobile doit rester une priorité.

↳ Accès à une prise en charge adaptée

En réponse à l'enjeu du vieillissement de la population, et face à la paupérisation d'une part croissante des personnes âgées, la question de la prise en charge (maintien à domicile, accueil en structure) revêt une importance cruciale. Dans un souci de transparence et de meilleure corrélation entre l'offre et la demande, un guichet unique pourrait recenser l'intégralité de l'offre départementale en structure. Une attention toute particulière doit aussi être portée à la prise en charge des personnes handicapées de plus de 60 ans.

↳ Accès au logement

La politique du Conseil général, délégataire des « aides à la pierre » de l'Etat et maîtrisant la gouvernance de l'office public Habitat 70, devra corriger les points négatifs soulevés par l'INSEE, en accompagnant l'effort des collectivités locales : un taux de vacance important dans le nord du département, un grand nombre d'ilots dégradés dans les centres-bourgs et une répartition déséquilibrée du logement social.

↳ Accès aux services à la famille

Le Conseil général devra être aux côtés des collectivités locales soucieuses de développer des services à destination de l'enfance et de la jeunesse, afin de rendre plus attractifs nos territoires tout en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi.

↳ Accès à une offre socioculturelle de proximité

Le dynamisme des bénévoles au sein des structures associatives, qu'elles soient professionnalisées ou non, permet l'accès à une offre culturelle, sportive, éducative et de solidarité dont le Conseil général doit encourager la diversité, la proximité et le rayonnement sur le territoire départemental.

↳ Accès à l'emploi et à une offre de formation large

Le Conseil général doit s'impliquer politiquement dans les débats sur l'enjeu formidable que représente la présence d'une offre de formations au cœur de nos bassins de vie.

IV / Anticiper les grands sujets de demain

Au travers de ses politiques nationales, l'Etat est le garant d'un aménagement du territoire qui, selon les déclarations de Madame Cécile DUFLLOT, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, entend reconnaître le rôle économique et social des zones rurales.

Afin que ces paroles ne restent pas que des mots, l'Etat doit confirmer les décisions déjà prises en faveur de notre département, telles que :

- La réalisation du barreau autoroutier Langres-Vesoul inscrit au Schéma National des Infrastructures de Transport.
- Le maintien de liaisons ferroviaires régulières entre Belfort et Paris, ainsi que la modernisation de l'infrastructure ferrée et du matériel roulant dans le cadre de la convention des Trains d'Equilibre du Territoire.
- Le maintien de l'activité militaire de la BA 116 de Luxeuil - Saint-Sauveur.

En termes d'aménagement et d'équité du territoire, le Conseil général est l'échelon pertinent pour initier la création d'un établissement public foncier, constitué avec les intercommunalités et les grandes villes. Le département du Doubs a d'ailleurs créé son EPF dès 2007 alors que d'autres secteurs ont fait un choix de niveau régional. Ce type de « portage foncier » facilite de nombreux projets à moyen ou long terme, par le recours à une structure ad hoc susceptible de se rendre propriétaire des biens et de les rétrocéder à la collectivité demanderesse lorsque cette dernière sera prête à démarrer son projet.

Notre département se doit aussi d'appréhender les enjeux économiques de demain. Nous pensons à la transition énergétique dont l'Etat souhaite faire l'un des objectifs prioritaires de la décentralisation. L'efficacité énergétique dans le bâti existant représente un chantier économique et environnemental exceptionnel, source d'emplois qualifiés nécessitant des formations adaptées. Sur le plan des énergies renouvelables, la création d'unités de méthanisation et de chaufferies-bois est souvent considérée ou vécue comme étant complexe. En effet, ces installations, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent concerner plusieurs équipements (locaux de services, de production, habitats collectifs ...), et parfois plusieurs propriétaires différents. En parallèle de l'appui à l'ingénierie (SIED), il est nécessaire que le Conseil général mette en œuvre un soutien financier plus volontariste, pouvant déclencher des projets partagés entre plusieurs investisseurs. La stratégie suivie par la commune de Güssing en Autriche est un exemple à découvrir et à suivre.

La nécessaire structuration d'une filière biomasse, avec les produits connexes d'origine sylvicole, agricole ou même ménagère (déchets organiques) nous rappelle l'importance de l'agriculture et de la forêt dans nos territoires ruraux, tant sur le plan de l'aménagement de leur espace que sur celui de leur activité économique. Mais la mission première de l'agriculture française est bien sûr de nourrir nos concitoyens. C'est pourquoi, le maintien d'un outil d'abattage bovins-ovins d'intérêt départemental mais aussi la création d'outils de transformation par les acteurs privés sont indispensables, d'autant que les fraudes mises à jour dernièrement devraient relancer l'élevage mais aussi conforter les circuits courts.

Nous plaçons également pour l'émergence d'un pôle d'excellence dans la filière bois, sous forme d'une coopération plus étroite entre industriels et artisans de l'ameublement et de l'agencement. L'objectif est de pouvoir répondre à de nouveaux marchés nationaux ou internationaux. Cette démarche collective, appelée « grappe d'entreprises », doit intégrer les organismes de formation et de la recherche.

La Haute-Saône doit impérativement conserver l'activité militaire de la Base aérienne 116 Luxeuil – Saint-Sauveur. Il convient de rappeler que cette implantation a été maintenue en 2008 par le Président de la République au titre des 3 exceptions à la réforme des armées, justifiées par le choix de privilégier le critère « aménagement du territoire ». Afin de pérenniser cette base, dont les effectifs s'élèvent encore à plus de 1 500 emplois directs, la recherche d'une mutualisation des coûts de fonctionnement de certaines installations non stratégiques et sous-utilisées apparaît judicieuse. Son principe a même été validé par le précédent Ministre de la Défense. Ce processus pourrait prendre la forme d'une ouverture de certaines parties de la base (2^{ème} piste, bureaux, hébergement et restauration) à des activités civiles à déterminer (2 exemples : intégration dans une filière française de déconstruction d'avions civils et militaires dont l'Etat étudie actuellement la pertinence et la faisabilité / implantation du projet départemental, voire régional, de centre de formation des sapeurs-pompier).

Enfin, et alors que notre collectivité est attentive aux évolutions du projet de débouché ferroviaire de la Lorraine vers le sud de la France via la ligne 16 Epinal-Belfort, la Haute-Saône ne peut plus être absente des démarches engagées en faveur de la création d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Moselle, du Rhin et de la Saône. Comme d'autres régions et départements, soutenus par leurs chambres consulaires, nous souhaitons que notre collectivité participe activement aux réflexions et études en cours.

Conclusion

L'Exécutif départemental en place a souhaité engager un large cycle de consultations en vue d'établir le plan "Haute-Saône 2020". Notre contribution a donc été rédigée dans un état d'esprit constructif qui n'interdit pas pour autant la critique.

Nous ne doutons pas que la majorité départementale partage cette approche. Nous espérons surtout qu'elle saura tenir compte des réflexions et propositions qui lui seront adressées, en acceptant d'infléchir certaines de ses orientations et même certaines de ses décisions.

Cela nécessite du courage politique mais c'est l'honneur et la responsabilité des gouvernants que d'entendre des avis qui peuvent être différents sur certains points, même lorsque ceux-ci sont exprimés par leur opposition.

C'est à ce prix que cette large concertation ne sera pas considérée comme une parodie de démocratie participative ou une simple opération de communication.

Vesoul, le 1^{er} mars 2013,

Pour les Conseillers généraux du groupe
« Avec vous pour la Haute-Saône »

Le Président du groupe
Frédéric BURGHARD

Conclusion

L'Exécutif départemental en place a souhaité engager un large cycle de consultations en vue d'établir le plan "Haute-Saône 2020". Notre contribution a donc été rédigée dans un état d'esprit constructif qui n'interdit pas pour autant la critique.

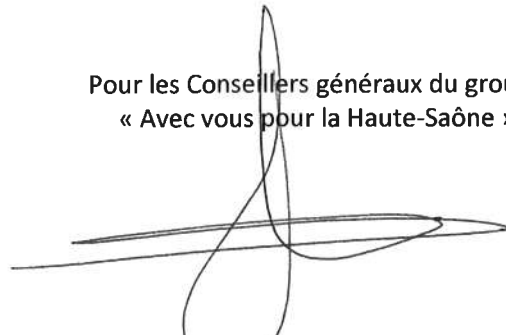
Nous ne doutons pas que la majorité départementale partage cette approche. Nous espérons surtout qu'elle saura tenir compte des réflexions et propositions qui lui seront adressées, en acceptant d'infléchir certaines de ses orientations et même certaines de ses décisions.

Cela nécessite du courage politique mais c'est l'honneur et la responsabilité des gouvernants que d'entendre des avis qui peuvent être différents sur certains points, même lorsque ceux-ci sont exprimés par leur opposition.

C'est à ce prix que cette large concertation ne sera pas considérée comme une parodie de démocratie participative ou une simple opération de communication.

Vesoul, le 1^{er} mars 2013,

Pour les Conseillers généraux du groupe
« Avec vous pour la Haute-Saône »



Le Président du groupe
Frédéric BURGHARD